

**Direction générale de l'enseignement et de la recherche
Service de l'enseignement technique
Sous-direction des politiques de formation et d'éducation
Bureau des diplômes de l'enseignement technique
78 rue de Varenne
75349 PARIS 07 SP
0149554955**

**Instruction technique
DGER/SDPFE/2025-842
22/12/2025**

Date de mise en application : Immédiate
Diffusion : Tout public

**Cette instruction n'abroge aucune instruction.
Cette instruction ne modifie aucune instruction.
Nombre d'annexes : 3**

Objet : Modalités d'utilisation de la plateforme Avenir(s) pour les établissements d'enseignement agricole publics et privés.

Destinataires d'exécution
Directions régionales de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt Directions de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt des DOM Hauts Commissariats de la République des COM Établissements d'enseignement agricole publics et privés

Destinataires d'information
Organisations syndicales de l'enseignement agricole Fédérations d'associations de parents d'élèves de l'enseignement agricole Administration centrale Conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux Inspection de l'enseignement agricole

Résumé : Modalités d'utilisation de la plateforme Avenir(s) gratuite et ouverte à tous les élèves et les accompagnants de l'enseignement agricole. La plateforme AVENIR(s) est le socle pédagogique

de l'éducation à l'orientation. Elle peut être utilisée en classe et en autonomie.

Textes de référence :

- Code de l'éducation, notamment l'article L. 313-1 qui définit l'obligation pour les établissements scolaires d'assurer une information complète sur les métiers et les formations. Les articles L313-1 à L313-6 concernent l'information et l'orientation.
- Arrêté du 1er juillet 2015 relatif au parcours d'avenir de la sixième à la terminale indique dans son article 1 « Le parcours individuel d'information, d'orientation et de découverte du monde économique et professionnel prévu par l'article L. 331-7 du code de l'éducation prend l'appellation « parcours Avenir ». Ce parcours doit permettre à chaque élève de comprendre le monde économique et professionnel, de connaître la diversité des métiers et des formations, de développer son sens de l'engagement et de l'initiative et d'élaborer son projet d'orientation scolaire et professionnelle. Le référentiel de ce parcours est annexé au présent arrêté. »
- Circulaire n° 2018-114 du 10 octobre 2018 relative au parcours Avenir, qui précise les objectifs éducatifs en matière d'orientation.
- Loi n° 2013-595 du 8 juillet 2013 (loi de refondation de l'école), qui insiste sur l'accompagnement personnalisé des élèves dans leur orientation.

La présente instruction technique a pour objet de préciser les modalités d'utilisation de la plateforme Avenir(s) gratuite et ouverte à tous les élèves et les accompagnants de l'enseignement agricole. La plateforme AVENIR(s) est le socle pédagogique de l'éducation à l'orientation. Elle peut être utilisée en classe et en autonomie.

Dans le cadre de la politique nationale d'accompagnement à l'orientation, la plateforme Avenir(s), développée par l'ONISEP, est mise à disposition pour permettre à chaque jeune de préparer ses projets, simplifier et enrichir les démarches d'orientation scolaire et professionnelle des élèves, tout en facilitant le travail des équipes éducatives.

Elle est accessible en suivant ce lien : <https://app.avenirs.onisep.fr/>

I. Utilité de la plateforme Avenir(s)

1. **Un outil centralisé et interactif** pour accompagner les élèves dans leur parcours d'orientation, de la classe de cinquième jusqu'à la classe de terminale.

Elle permet :

- **Aux équipes de direction :**
 - De piloter la politique d'accompagnement à l'orientation menée au sein de l'établissement.
- **Aux élèves :**
 - De 4è-3è EA, de découvrir les métiers dans tous les secteurs professionnels (vidéos, quiz, jeux interactifs) et de visualiser les résultats des activités réalisées, tout en construisant un projet personnel, scolaire et professionnel cohérent et réaliste ;
 - Du lycée, de découvrir les formations du supérieur et leurs débouchés, d'accéder à des recommandations personnalisées de formation, d'évaluer les chances de réussite dans le projet d'orientation choisi avec « Mon projet sup » ;
 - De préparer l'accès au monde professionnel à l'aide de conseils pratiques pour effectuer les entretiens pour un stage ou un emploi, pour rédiger des CV et des lettres de motivation ;
 - De disposer d'un portfolio qui permet de stocker les traces d'apprentissages et tous les documents personnels indispensables à la construction de projets d'orientation ;
 - De visualiser les dates clés de l'orientation en consultant les activités réalisées en classe et en autonomie et en ajoutant des événements en lien avec le projet d'orientation, le parcours de formation et l'entrée dans la vie professionnelle.
- **Aux équipes éducatives :**
 - De suivre les progrès des élèves via un tableau de bord ;
 - D'animer des séances pédagogiques grâce à une banque d'activités personnalisables et d'accéder à des ressources adaptées aux différents niveaux scolaires <https://www.onisep.fr/avenir-s/pour-les-equipes-educatives> ;
 - D'assigner à chaque classe une progression pédagogique qui structurera l'accompagnement pédagogique tout au long de l'année ;
 - Les équipes éducatives peuvent également prendre appui sur le guide et les fiches pratiques consacrés à l'accompagnement disponibles sur ChloroFil <https://chlorofil.fr/actions/orientation-reussite/orientation/guide-projet>

- **Aux parents :**
 - D'accompagner leurs enfants dans leur réflexion sur l'orientation grâce à des conseils pratiques sur les étapes clés du processus (CV, lettre de motivation, entretiens) à partir du compte élève. Le portfolio (dossier personnel de l'élève) permet de conserver tous ses projets d'orientation. Les parents peuvent demander à leur enfant de leur montrer cet espace sur la plateforme Avenir(s). <https://www.onisep.fr/avenir-s/s-informer-sur-l-orientation>

2. Construction progressive du projet d'orientation

- La plateforme propose aux équipes pédagogiques une progression pédagogique qui structure l'accompagnement des élèves tout au long de l'année. Celle-ci apparaît dans l'agenda de l'orientation des élèves ;
- Un portfolio numérique est mis à disposition pour conserver les traces de leurs recherches, activités et compétences acquises, favorisant une approche structurée et progressive.

3. Suivi personnalisé et accompagnement éducatif

- Les enseignants et/ou personnes de la communauté éducative ayant en charge les questions d'orientation des élèves, disposent d'un tableau de bord pour suivre les progrès des élèves, identifier leurs besoins spécifiques et adapter leur accompagnement.
- Des activités pédagogiques (bientôt personnalisables) sont disponibles pour animer des séances d'orientation en classe

II. Accessibilité et sécurité

La plateforme respecte les normes RGPD pour la protection des données des utilisateurs et les règles d'accessibilité numérique (RGAA).

Pour accéder à la plateforme, deux options possibles :

- Via l'espace numérique de travail (ENT) : en cliquant sur le bouton « AVENIR(S) » après authentification (si l'authentification à l'ENT de l'établissement se fait via le portail EDUCAGRI)
- Soit en procédant comme ci-après avec le guichet de l'enseignement agricole sur <https://app.avenirs.onisep.fr/>

Vous retrouverez le pas à pas de connexion en annexe 1 et 2.

III. Accompagnement - Formation

L'ONISEP a mis en ligne un programme de webinaires (<https://www.onisep.fr/avenir-s/accompagner-les-eleves/ressources/une-offre-de-formation-dediee-a-l-orientation>) et un cycle de formation pour accompagner les équipes sur la plateforme M@gistère <https://magistere.apps.education.fr/>

L'accès libre se fait avec le guichet de l'enseignement agricole.

Vous trouverez le pas à pas de connexion en annexe 3.

- Accompagner à l'orientation les élèves aux besoins éducatifs particuliers
<https://educagri.magistere.apps.education.fr/local/catalogue/pages/course.php?id=242&catalogid=1>
- Contribuer à la diversification des choix d'orientation des filles et des garçons
<https://educagri.magistere.apps.education.fr/local/catalogue/pages/course.php?id=244&catalogid=1>
- Accompagner à l'orientation au lycée
<https://educagri.magistere.apps.education.fr/local/catalogue/pages/course.php?id=240&catalogid=1>
- Développer les compétences à s'orienter au lycée
<https://educagri.magistere.apps.education.fr/local/catalogue/pages/course.php?id=240&catalogid=1>
- L'accompagnement à l'orientation dans un monde en transition : le développement durable
https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=1477
- Pilotage de l'accompagnement à l'orientation pour les personnels de direction
https://magistere.education.fr/local/magistere_offers/index.php?v=formation#offer=861
<https://educagri.magistere.apps.education.fr/local/catalogue/pages/course.php?id=139&catalogid=1>

IV. Assistance

Pour votre besoin d'assistance concernant les accès : <https://cnerta-support.fr/assistance/> ou cnerta-support@agrosupdijon.fr

ou

teleservices-ea@agrosupdijon.fr

Le Directeur général adjoint
de l'enseignement et de la recherche

Luc MAURER

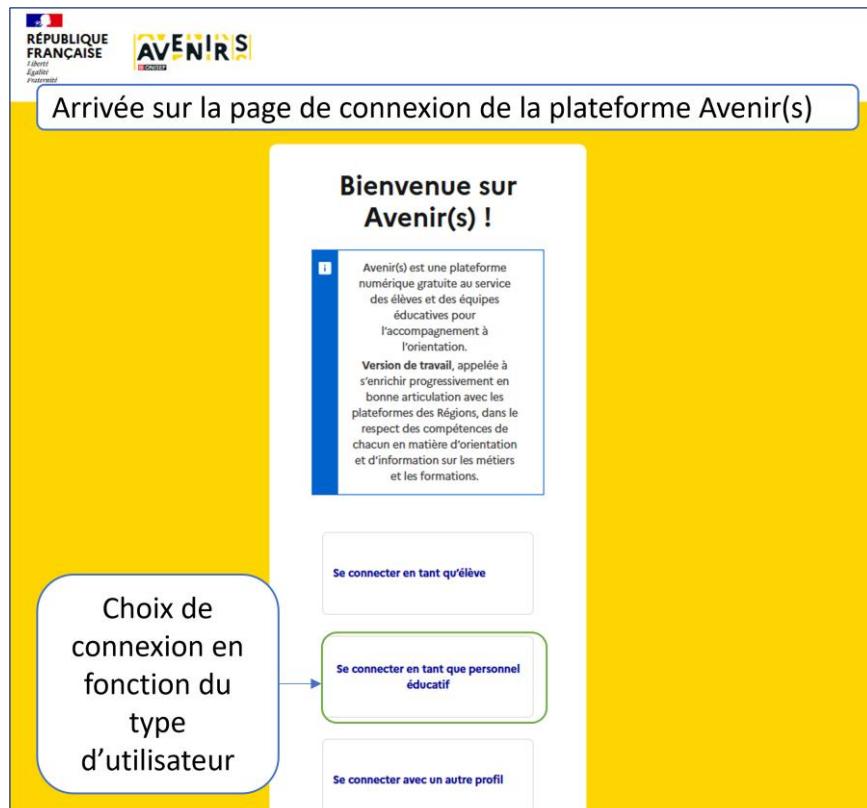
Annexe 1

Pour accéder à la plateforme, deux options possibles :

- Via l'espace numérique de travail (ENT) : en cliquant sur le bouton « AVENIR(S) » après authentification (si l'authentification à l'ENT de l'établissement se fait via le portail EDUCAGRI)
- Soit en procédant comme ci-après avec le guichet de l'enseignement agricole sur <https://app.avenirs.onisep.fr/>

Pour les agents :

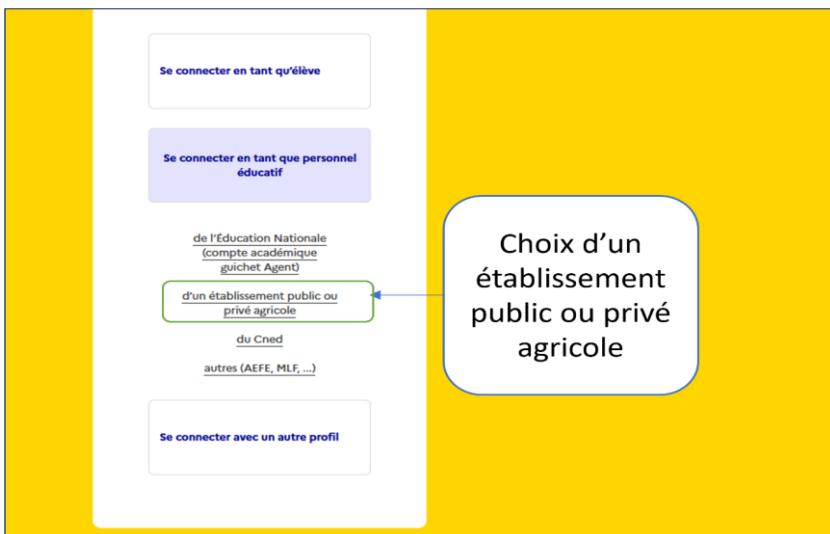
Etape 1 :



Les SRFD/SFD pourront également se connecter à cette adresse <https://support.avenirs.onisep.fr/bo> en tant que « rédacteurs/gestionnaires ». Ils auront ainsi la possibilité d'indiquer dans la partie Agenda, les évènements liés à l'orientation sur leur territoire.

Les comptes AGRICOLL devront être à jour afin de pouvoir y avoir accès. Si l'utilisateur n'a pas de compte AGRICOLL, il faudra au préalable demander la création au Gestionnaire Local Agricoll (GLA) de l'établissement.

Etape 2 :



Etape 3 :

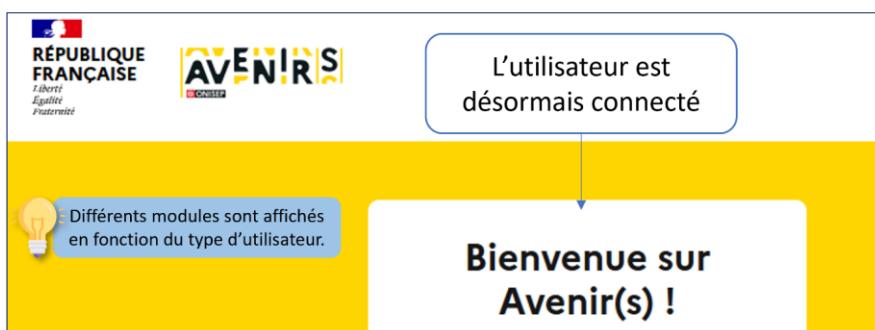
The screenshot shows the "Enseignement agricole Service Central d'Authentification (CAS)" login interface. It features a logo for the Ministry of Agriculture and the Forest, and a "Fédération Education-Recherche" logo.

The main form includes fields for "Identifiant" (prenom.nom) and "Mot de passe", and a "SE CONNECTER" button. A link "Mot de passe oublié" is also present.

A callout box on the right provides instructions: "Saisie de l'identifiant et du mot de passe de l'élève ou du personnel éducatif." A note below it states: "Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés."

A lightbulb icon with a note says: "L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que l'utilisateur possède pour se connecter aux ENT."

Etape 4 :



Pour les apprenants :

Rappel de création des accès :

Le gestionnaire Colentagri de l'établissement accède aux identifiants et codes d'activation des apprenants et responsables via l'application Colentagri : menu Edition des codes d'accès. Il les exporte puis les communique aux apprenants et aux responsables.

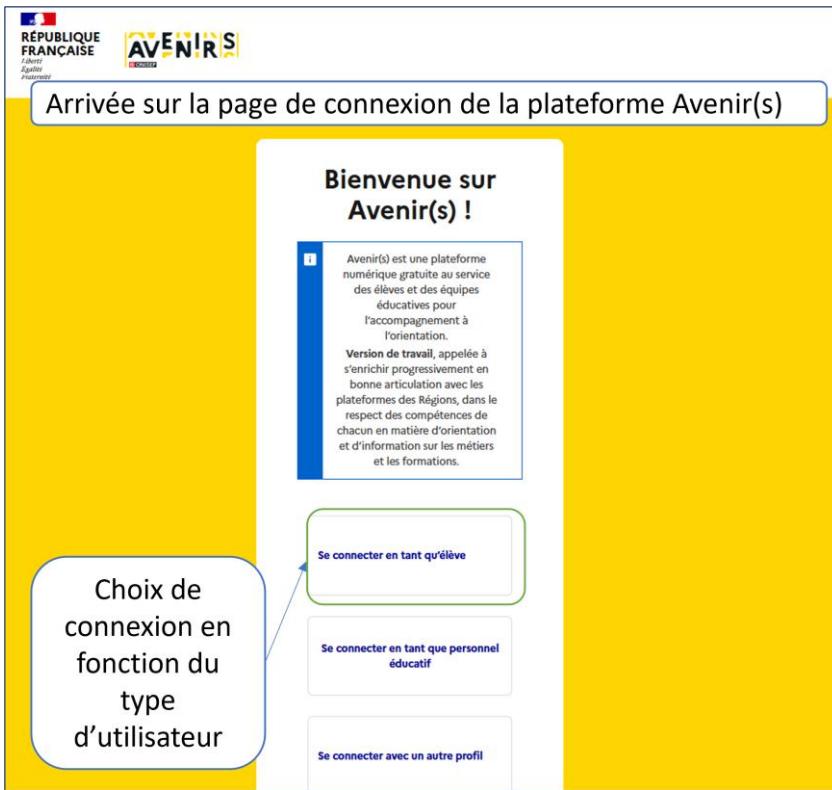
Ces derniers activent leur compte avec leur code d'activation et définissent leur mot de passe final via l'application SESAME.

Retrouvez le détail de la procédure dans la rubrique V. Annexe.

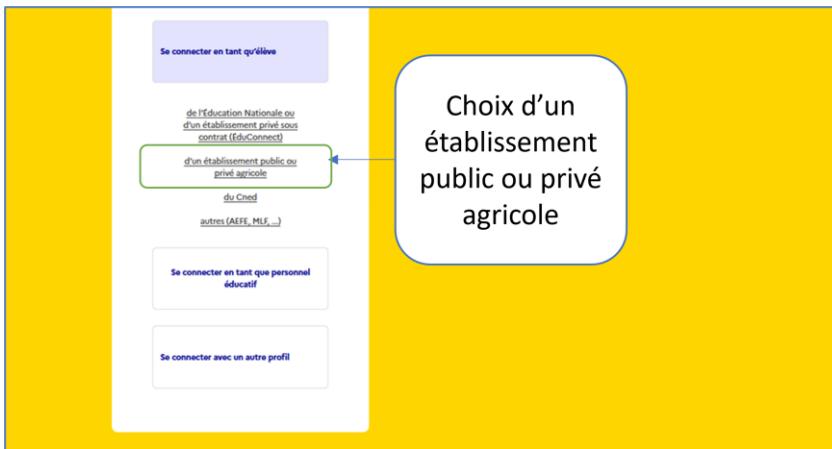
Pour votre besoin d'assistance concernant les accès : <https://cnerta-support.fr/assistance/> ou cnerta-support@agrosupdijon.fr

Ou teleservices-ea@agrosupdijon.fr

Etape 1 :



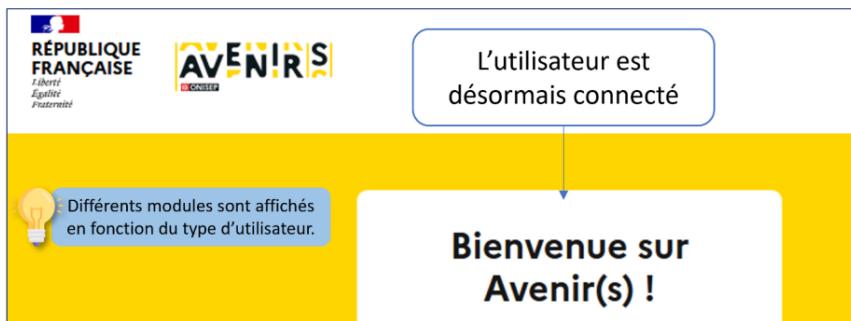
Etape 2 :



Etape 3 :

The screenshot shows the 'Enseignement agricole Service Central d'Authentification (CAS)' login interface. At the top left is the logo of the 'MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT' with the values 'Liberté', 'Égalité', and 'Fraternité'. The main area has a teal header 'Fédération Education-Recherche' and sub-header 'Fédération de services Education-Recherche (RENATER)'. On the left, there's a 'Connectez-vous au CAS' section with fields for 'Identifiant' (containing 'prénom.nom') and 'Mot de passe' (containing '*****'). A 'SE CONNECTER' button is below them. A link 'Mot de passe oublié' is at the bottom. A note at the bottom says: 'Pour des raisons de sécurité, veuillez vous déconnecter et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.' On the right, a callout box says 'Saisie de l'identifiant et du mot de passe de l'élève ou du personnel éducatif.' Below it is a note: 'L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que l'utilisateur possède pour se connecter aux ENT.' There is also a small lightbulb icon.

Etape 4 :



Annexe 2

Procédure d'édition des codes d'accès



Le module Edition des codes d'accès vous permet :

- D'accéder aux codes de connexion (identifiant et code d'activation) des apprenants et des responsables faisant partie de l'établissement de travail ([plus d'infos sur la notion d'établissement de travail](#)).
- De réinitialiser le mot de passe ; suite à cette action l'utilisateur doit activer son compte et définir le mot de passe via l'application [SESAME](#).
- De réinitialiser le compte, suite à la rectification d'état civil dans le logiciel de gestion (Fregata) : voir "Réinitialisation du compte" ci-dessous

L'affichage s'effectue à partir de la sélection d'une division de l'établissement.

Les identifiants et les codes d'activation sont communiqués aux apprenants et aux responsables. Ils activent leur compte et définissent le mot de passe via [SESAME](#).

Deux liens vous permettent d'avoir :

- les codes d'accès des apprenants,
- les codes d'accès des responsables ;

Ces informations peuvent être récupérées sous la forme de

- courrier individuel au format .pdf, à partir de la liste des apprenants ou de responsables: rubrique Actions, Editer le courrier
- courriers individuels au format .pdf éventuellement regroupés dans un fichier compressé : en bas de la liste , Editer

- au format CSV - notamment dans le cas où vous souhaiteriez mettre en place vos propres courriers : en bas de la liste, Exporter

Gestion des comptes											
Affichage élèves - Affichage responsables Division : <input type="text" value="ACSE1 (ACSE1) - CFPPA de Cibeins"/> 1 à 12 sur 12 (<input type="text" value="50"/>) par page											
Compte activé	Nom ▲▼	Prénom ▲▼	Civilité ▲▼	Adresse ▲▼	Code Postal ▲▼	Ville ▲▼	Clé de jointure	INE / RNIE	ID Siècle	VF	Actions

Si la liste des divisions est vide, consulter le paragraphe [Edition des codes d'accès : aucune division affichée](#).

Si la liste des divisions n'est pas complète, consulter le paragraphe [Edition des codes d'accès : manquent divisions](#).



Réinitialisation du compte : Cette action permet de prendre en compte la rectification du nom ou du prénom dans le logiciel de gestion Fregata pour modifier le login de la personne (l'identifiant de connexion à l'ENT ou aux téléservices mis à disposition du Ministère en charge d'Agriculture).

Les étapes de réinitialisation du compte :

- 1.Le gestionnaire Colentagri demande la réinitialisation du compte via l'application Colentagri, Edition des codes d'accès, action Réinitialisation du compte
- 2.Le dispositif réinitialise le compte et définit le nouveau code d'activation la nuit qui suit.
- 3.Dès le lendemain le gestionnaire édite le nouvel identifiant et le nouveau code d'activation, pour le transmettre à la personne.

Pour votre besoin d'assistance concernant les accès : <https://cnerta-support.fr/assistance/> ou cnerta-support@agrosupdijon.fr

ou

teleservices-ea@agrosupdijon.fr

Annexe 3

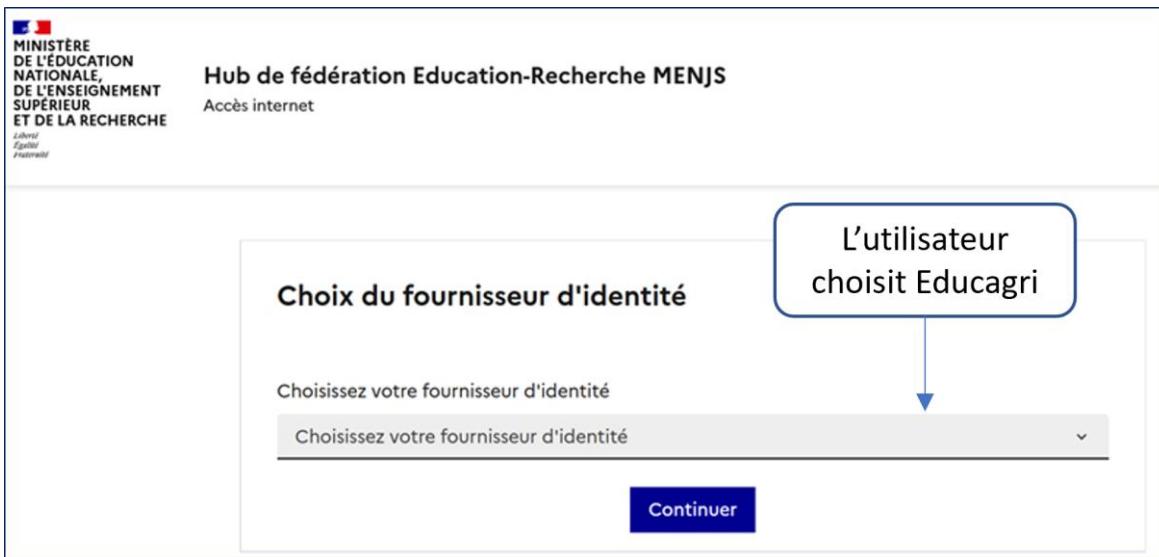
Pas à pas de connexion à la plateforme Magistère pour accéder aux formations en ligne.

<https://magistere.apps.education.fr/>

Etape 1 :



Etape 2 :



Etape 3 :

MINISTÈRE
DE L'AGRICULTURE
DE LA SOUVERAINETÉ
ALIMENTAIRE ET DE LA FORÊT
Liberté
Égalité
Fraternité

Enseignement agricole
Service Central d'Authentification (CAS)

Connectez-vous au CAS

Identifiant :
prénom.nom

Mot de passe :

SE CONNECTER

▶ Mot de passe oublié

Pour des raisons de sécurité, veuillez vous [déconnecter](#) et fermer votre navigateur lorsque vous avez fini d'accéder aux services authentifiés.

Fédération Education-Recherche
Fédération de services Education-Recherche (RENATER)

Saisie de l'identifiant et du mot de passe de l'élève ou du personnel éducatif.

L'identifiant et le mot de passe sont les mêmes que l'utilisateur possède pour se connecter aux ENT.

Les équipes des MFR peuvent y accéder en se connectant avec leur adresse email
prenom.nom@mfr.asso.fr

Etape 4 : Vous êtes maintenant connecté

Magistère

Au service du développement de mes compétences | EDUCAGRI

Mes espaces Catalogues Gestion de la plateforme

Mes espaces

Les formations et les espaces collaboratifs auxquels vous êtes inscrit.

Vous n'êtes actuellement inscrit à aucune formation. Rendez vous dans l'onglet Catalogue pour vous inscrire !

CRÉER UN ESPACE

Cliquer sur « Catalogue » et ajouter comme mot-clé « ONISEP ».

Vous trouverez toutes les formations liées à l'orientation (exemples ci-après)

Mes espaces

Catalogues

Gestion de la plateforme

Réseau des concepteurs



Accompagner à l'orientation au collège



Accompagner à l'orientation au lycée



Accompagner à l'orientation les élèves aux besoins éducatifs particuliers.



Contribuer à la diversification des choix d'orientation des filles et des garçons



03h00 Onisep Orientation Accompagnement Accompagnement élèves Information Métier Parcours avenir Découverte métier +1

03h30 Onisep Orientation Accompagnement Accompagnement élèves Information Métier Découverte métier Parcours avenir +2

Besoins éducatifs particuliers Accompagnement Orientation

03h30 Onisep Orientation Mixité Genre Stéréotype PARCOURS Filles Égalité filles garçons